

## Z

ZAY (JEAN, ELIE, PAUL). né le 6 août 1904 à Orléans (Loiret).

Député du Loiret de 1932 à 1942

Sous-secrétaire d'Etat  
à la présidence du Conseil  
du 24 janvier au 4 juin 1936.

Ministre de l'Education nationale  
du 4 juin 1936 au 10 septembre 1939.

Les grands-parents paternels de Jean Zay étaient des israélites alsaciens qui, ayant opté pour la France en 1871, vinrent s'installer à Orléans. Leur fils, Léon, devint rédacteur en chef du *Progrès du Loiret* ; il épousa une institutrice, d'une vieille famille beauceronne protestante. De leur union naquirent deux enfants, dont Jean, qui furent élevés dans la religion protestante.

Jean Zay fit des études très brillantes au lycée Pothier d'Orléans où il était boursier. Il fut lauréat de français, puis de philosophie au concours général en 1922 et en 1923.

La situation matérielle de sa famille était difficile, aussi dut-il travailler. Secrétaire de rédaction au journal *Le Progrès du Loiret* et clerc d'avoué, cela ne l'empêcha pas de faire des études de droit qui lui permirent, en 1928, de s'inscrire au barreau d'Orléans.

Tout devait inciter Jean Zay à écrire ; jusqu'à la guerre, on put lire ses articles dans le *Progrès du Loiret* et le *Grenier*, revue créée en 1925 par un groupe de jeunes intellectuels ; plus tard, il utilisa ses longues heures de prisonnier à la rédaction de romans policiers qui seront publiés dans un journal de gauche, *Heures claires* ; son principal roman policier édité pendant la guerre sera *La bague sans doigt*. Toutefois, son principal ouvrage est indiscutablement ses *Souvenirs de solitude*, qui date aussi de cette sombre période.

Très jeune, Jean Zay a été attiré par la politique ; en attendant la majorité, il milita aux jeunesses laïques et républicaines fondées en 1900 ; puis il adhéra au parti radical radical-socialiste où il se situa à la gauche et figura parmi les jeunes turcs qui reprochaient à la direction du parti sa mollesse et son opportunisme. Il rejoignit la franc-maçonnerie

et, le 24 janvier 1926, fut initié à la loge Etienne Dolet, d'Orléans, qui appartenait au Grand Orient de France. Jean Zay participa à tous les congrès du parti radical à partir du congrès de Paris de 1931. Il fut au premier plan lors du congrès extraordinaire de Clermont-Ferrand — 11 et 13 mai 1934 — après lequel il rédigea *L'Appel* en raison de sa déception devant les résultats de cette réunion. Il joua un rôle très important au moment du congrès de Paris (24-27 octobre 1935) ; il y fut rapporteur général.

Désigné par les comités radicaux et radicaux-socialistes de la 1<sup>re</sup> circonscription comme candidat à la députation, il fut investi par la fédération du Loiret et les instances nationales radicales. Dans sa profession de foi, il se montra résolument réaliste : « Ce n'est pas dans les aventures de caractère révolutionnaire qu'une amélioration peut être trouvée ;... il faut assurer la paix, établir la justice, servir le progrès social, préserver les institutions républicaines ».

Jean Zay s'opposait au député sortant, Maurice Berger, très connu et fort riche. Leur opposition se prolongea par une lutte de journaux : *Le Républicain orléanais* soutenant Berger, alors que *La France du Centre* appuyait vigoureusement Jean Zay. Au premier tour de scrutin, sur 27.787 inscrits et 24.148 votants, Berger obtenait 11.082 suffrages et Jean Zay 8.584 ; au second tour, les socialistes s'étant désistés, ce dernier sera le candidat unique des gauches ; sur 27.787 inscrits, 24.390 votants, 3.497 abstentions, Maurice Berger recueillit 11.630 voix et Jean Zay 12.113 ; il était élu à 484 voix de majorité !...

L'activité locale de Jean Zay fut loin d'être négligeable ; c'est ainsi qu'il essaya de résoudre les problèmes sociaux de ses concitoyens, tentant de lutter contre le chômage, d'aider le personnel licencié de la Compagnie des tramways du Loiret, s'occupant de l'organisation de l'aérodrome de Bricy.

Ceci explique que la seconde élection de Jean Zay fut plus facile que la première : il se heurta encore à Maurice Berger qui était devenu conseiller municipal d'Orléans.

Au premier tour de scrutin, le 26 avril 1936, sur 28 473 inscrits et 25 197 votants, Berger eut 11 338 voix et Jean Zay 10 637 ; au second tour, le 3 mai, sur 28 472 inscrits, 25 066 votants, 3 406 abstentions, il fut élu avec 13 464 suffrages contre 11 303 à Berger. Cette fois-ci la différence entre les deux candidats était plus importante et se chiffrait à 2 161 voix.

L'implantation locale de Jean Zay fut d'ailleurs consacrée : lors d'une élection cantonale partielle le 14 mars 1937, il fut élu au second tour de scrutin ; le 17 octobre 1937, ses électeurs devaient le réélire-toujours dans le canton Orléans-Nord-Est.

L'activité parlementaire de Jean Zay fut très importante. N'ayant que 27 ans, il figura, lors de la première séance, parmi les secrétaires d'âge. Il devait d'ailleurs, par la suite, faire partie du bureau définitif de la Chambre ; en effet, il fut élu le 8 janvier 1935 secrétaire de la Chambre des députés et réélu le 14 janvier 1936.

Au cours de sa première législature, Jean Zay participa aux travaux d'un grand nombre de groupes parlementaires et entra à la commission du commerce et de l'industrie et à la commission de législation civile et criminelle ; en 1935, il devint secrétaire de cette commission. Il fit partie également de la commission d'enquête chargée de rechercher les responsabilités encourues depuis l'origine de l'affaire Stavisky. Il s'intéressa essentiellement aux questions économiques et sociales ; rarement, il intervint à la tribune sur les grands problèmes de politique générale ; son opinion sur ceux-ci ne nous est connue que par ses prises de position aux congrès radicaux et par ses articles à *la France du Centre*.

À la Chambre, il soutint par ses interventions et ses votes toutes les lois sociales qui furent proposées ; il s'associa à la législation de protection des cultivateurs et fut l'un des défenseurs des lois artisanales. Il rapporta la loi sur les clauses restrictives de la liberté du travail et s'opposa énergiquement à la politique de déflation.

Les idées politiques de Jean Zay sont indiscutablement celles d'un homme de gauche. Jusqu'en 1932, il est sincèrement partisan d'une fédération des états européens ; il ne croit pas à la guerre en 1935 ; il condamne la politique colonialiste de l'Italie et ses interventions en Ethiopie ; il désapprouve la politique de non-intervention de la France dans la guerre civile espagnole ; il condamne les accords de Munich.

Albert Sarraut, dans son 2<sup>e</sup> cabinet formé le 24 janvier 1936 le nomme sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil. Il fut ainsi, à l'âge de 31 ans, le plus jeune ministre de la III<sup>e</sup> République.

Après la victoire du front populaire, Léon Blum le choisit comme ministre de l'Education nationale, le 4 juin 1936 ; il garda ce poste dans les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> cabinets Camille Chautemps, le 2<sup>e</sup> cabinet Léon Blum et le 3<sup>e</sup> gouvernement Edouard

Daladier. Il fut donc ministre de l'Education nationale du 4 juin 1936 au 10 septembre 1939.

Doué d'une étonnante puissance de travail il sut s'entourer rue de Grenelle de collaborateurs éminents.

Jean Zay désirait supprimer les inégalités d'origine sociale en établissant la sélection par le mérite. Pour lui, l'école laïque, comme le dira Herriot en mai 1948, était « le plus efficace et le plus puissant moyen de la fraternité nationale ». Le 5 mars 1937, il déposa sur le bureau de l'assemblée son projet de réforme de l'enseignement. L'enseignement primaire élémentaire public était unifié par la transformation des classes primaires élémentaires des lycées et collèges en écoles publiques. Le certificat d'études primaires élémentaires sanctionnait les études primaires ; il était indispensable pour accéder à l'enseignement du second degré. L'enseignement public du second degré était gratuit ; il commençait par une année d'études dans une classe d'orientation ; celle-ci terminée, les élèves avaient le choix entre trois sections : classique, moderne ou technique. Un diplôme d'Etat facultatif sanctionnait les quatre premières années d'études ; le baccalauréat couronnait toutes les études secondaires.

L'enseignement primaire complémentaire et l'enseignement post-scolaire devaient permettre aux élèves qui ne désiraient pas suivre l'enseignement du second degré de compléter leur instruction. Les instituteurs devaient obligatoirement posséder le baccalauréat et obtenir, après leur scolarité dans les écoles normales, un certificat d'aptitudes pédagogiques.

Jean Zay déposa également, pour remodeler la vie intellectuelle française, un projet de loi important sur le droit d'auteur et le contrat d'édition ; le droit d'auteur ne serait plus un droit de propriété mais un droit incessible, inaliénable, un droit attaché à la personne humaine. La véritable propriété reviendrait à la collectivité tout entière.

Enfin, dans la même perspective de réformes fondamentales, le ministre de l'Education nationale déposa un projet de loi tendant à créer une Ecole nationale d'administration ; l'E.N.A. devait comprendre deux sections : l'une normale destinée au recrutement des emplois de rédacteurs ou assimilés, l'autre dite « section supérieure » ayant pour but la préparation aux postes de la haute administration. L'école des sciences politiques formerait seulement les fonctionnaires du premier degré, sous le contrôle de l'Etat. En plus de cette Ecole nationale d'administration, Jean Zay envisageait de créer auprès des principales universités de province des instituts de préparation administrative recevant les boursiers. Le projet de loi créant l'E.N.A. fut voté à la Chambre le 27 janvier 1938 par 422 voix contre 137.

Ces trois textes importants ne devaient pas être votés par le parlement avant la guerre ; ils seront d'ailleurs repris après. Mais, sans attendre leur adoption, Jean Zay prit des mesures décisives en maints

domaines. Un mois après son installation rue de Grenelle, il fit voter la loi du 13 août 1936 qui prolongea jusqu'à quatorze ans la durée de la scolarité obligatoire ; cette réforme visait 220.000 enfants. Cette année d'études supplémentaires serait consacrée à des travaux manuels. Jean Zay considérait en effet le travail manuel « comme un moyen de culture de l'intelligence et non comme une préparation prématurée à une profession spécialisée ». Dans ce sens, une circulaire ministérielle prévoyait dans les écoles primaires un après-midi consacré à des activités dirigées.

Pour permettre l'épanouissement des élèves, il fixa à 35 l'effectif de chaque classe et il lutta contre le surmenage scolaire ; de plus un décret-loi de 1939 généralisa la médecine préventive des étudiants. Son objectif était également de rendre l'éducation physique obligatoire dans tous les ordres d'enseignement : l'arrêté ministériel du 23 mars 1938 prévoit que trois heures seraient consacrées par semaine à l'éducation physique. En 1937, il décida d'intégrer le brevet sportif populaire au certificat d'études primaires. Il réorganisa en outre l'Office du sport scolaire et universitaire.

Par ailleurs, il développe le camping et le tourisme populaire, et crée le comité supérieur des œuvres sociales en faveur des étudiants le 27 juillet 1936. Sous son ministère le Bureau universitaire des statistiques — le B.U.S. — prit un grand essor. Tout ceci ne l'empêcha pas de s'intéresser à l'enseignement féminin, à l'École normale de Sèvres, à la recherche scientifique, à l'enseignement du français à l'étranger...

Jean Zay n'était pas uniquement ministre de l'Éducation nationale ; dans ses attributions figurait également la culture française. Dans ce domaine, il ne resta pas non plus inactif. Il transforma et modernisa des musées ; il créa aux musées nationaux un département des « arts et traditions populaires » ; il eut une politique en matière de théâtre, il déposa un projet de statut du cinéma français, il prit conscience de l'importance du cinéma scolaire, créa le grand prix du cinéma français qui fut décerné pour la première fois en 1939 et prépara, pour septembre 1939, le premier festival de Cannes ; il essaya de sauvegarder certains monuments, il réorganisa le Conseil général des bâtiments civils.

Jean Zay, ministre actif et en bien des domaines novateur, fut en butte souvent à de basses critiques visant son origine ou sa politique. La haine que lui vouaient certains secteurs de l'opinion apparut clairement dans « l'affaire du drapeau » ; ayant écrit à 18 ans certaines phrases non patriotiques sur le drapeau français, d'aucuns voulurent y voir non pas une attitude de jeune inconscient mais la profession de foi que partageait encore l'adulte devenu ministre !

Jean Zay donna sa démission de ministre lors du Conseil des ministres du 10 septembre 1939, voulant participer activement à la lutte contre l'invasisseur ; la débâcle survenant, le sous-lieutenant Jean Zay s'embarquera sur le

*Massilia*, ce qui lui fut âprement reproché, et de ce fait ne put participer au Congrès de Vichy le 10 juillet 1940.

**ZÉVAËS (ALEXANDRE BOURSON dit)**,  
né le 20 mai 1873 à Moulins (Allier).

*Député de l'Isère*  
de 1898 à 1902 et de 1904 à 1910.

Alexandre Zévaës manifesta très tôt son goût pour la politique. Élève au lycée de Moulins et collaborant à un petit journal révolutionnaire de Commeny, il avait choisi ce pseudonyme de Zévaës en pensant à la fois à l'écrivain Michel Zévaco et à Jules Vallès. Il le conservera toujours et c'est sous ce nom qu'il fut élu, à vingt-cinq ans, député socialiste de l'Isère. C'était alors le seul pseudonyme admis à la Chambre.

Sa première élection — en 1898 — fut acquise au second tour, par 9.348 voix contre 6.840 à Aristide Rey, député sortant.

En octobre 1898 il fait partie, avec Jaurès, Jules Guesde et Viviani, du comité de vigilance désigné par le parti socialiste pour se dresser contre l'agitation nationaliste anti-dreyfusarde.

Il dépose de nombreuses propositions de loi qui, toutes, témoignent de son sens social : sur « l'organisation générale et immédiate des retraites et des soins de maladie pour les travailleurs », sur « les règlements d'atelier », sur les accidents du travail, sur le repos hebdomadaire à accorder aux employés de commerce et de magasin. Il propose « la suppression des sous-préfets », la suppression du budget des cultes, il demande d'interdire l'intervention de l'armée dans les grèves et dépose un projet loi tendant à organiser le droit de grève. Il dépose un projet de résolution « tendant à faire élire par les ouvriers les inspecteurs du travail ».

En 1902, il perd son siège dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Isère, battu par 10.938 voix contre 12.894 à Pichat, mais le 13 mars 1904 il est élu dans la 1<sup>re</sup> circonscription, par 8.009 voix, en remplacement de Gustave Rivet devenu sénateur. Il sera réélu, toujours dans la 1<sup>re</sup> circonscription, en 1906, par 7.342 voix contre 5.964 à Armand.

Le 27 mai 1904, il dépose une demande d'interpellation à la suite de la lettre du cardinal Merry del Val protestant contre la visite faite par le président Loubet au roi Victor-Emmanuel III.

L'anticléricalisme de Zévaës se manifeste le 10 juin 1904, alors qu'Émile Combes, président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, est pris à partie à propos de l'affaire du « million des chartreux » et accusé d'avoir reçu des offres considérables pour autoriser cette congrégation. Doutant de sa réélection, il déclare que l'un de ses principaux mérites aux yeux du corps électoral « est d'avoir toujours mené le combat le plus ardent contre les congrégations en général et les chartreux en particulier ».

Le 14 mars 1906, lors de la présentation du cabinet Sarrien, Zévaès prend part à la discussion de l'interpellation de Flandin sur la politique générale du gouvernement auquel il demande de « dompter la rébellion cléricale et aussi de mettre un terme à l'arrogance militaire ». Plus humainement, il demande une enquête sur la catastrophe de Courrières et rapporte une proposition de loi tendant à établir le repos hebdomadaire en faveur des employés et ouvriers.

Le 13 juillet 1906, il dépose l'ordre du jour suivant concernant l'affaire Dreyfus : « La Chambre rend hommage aux artisans de la révision et flétrit les auteurs des crimes dénoncés par l'arrêt de la Cour de cassation ». Zévaès se rallie à l'ordre du jour analogue déposé par Pressensac et qui, à la demande de Sarrien, président du Conseil, est repoussé par la Chambre.

Le 24 avril 1910, Zévaès n'obtient, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Grenoble, que 2.999 voix contre 8.540 à Dijou, 4.219 à Mistral, élu au second tour et 2.982 à Cornand, député sortant, sur 29.937 inscrits.

Zévaès, qui s'est inscrit au barreau parisien en novembre 1905, partage alors sa vie entre le Palais de justice et la Bibliothèque nationale où il travaille à la rédaction d'une série d'ouvrages d'histoire, consacrés surtout à la III<sup>e</sup> République et au socialisme français. Son œuvre est très abondante : *Aperçu historique sur le parti ouvrier français* (1899) ; *Le socialisme en France depuis 1870* (1908) ; *Les Guesdistes* (1911) ; *Notes et souvenirs d'un militaire* (1913). Son *Histoire de la III<sup>e</sup> République*, publiée en 1926, se lit encore avec beaucoup d'intérêt. L'inspiration démocratique et libérale n'y altère en rien l'objectivité de l'historien.

Au Palais, Alexandre Zévaès défendit Raoul Villain, l'assassin de Jaurès et, après plus de quatre années de prison préventive, bénéficia d'un arrêt d'acquiescement.

**ZUNINO** (MICHEL, JEAN, MARIUS), né le 12 juin 1889 à Toulon (Var).

*Député du Var de 1936 à 1942.*

Viticulteur-négociant, Michel Zunino fit la guerre de 1914-1918 qu'il termina comme capitaine d'artillerie. Il fut deux fois blessé et fit l'objet de trois citations.

Devenu maire de La Garde en 1931 et conseiller général en 1934, il se présenta d'abord, mais sans succès, au renouvellement triennal du Sénat d'octobre 1935 sur la liste S.F.I.O., accéda à la vice-présidence du Conseil général et fut enfin élu aux élections législatives de 1936 comme socialiste S.F.I.O. au second tour par 7.894 voix contre 5.861 à son principal concurrent, Chancel.

A la Chambre, membre de la commission de la marine marchande, de celle

de la marine militaire et de la commission de l'agriculture, il présenta une proposition de loi tendant à accorder des crédits destinés à venir en aide aux victimes des inondations dans le département du Var. Il intervint dans la discussion du budget de l'Agriculture pour l'exercice 1938.

Il fut l'un des 80 parlementaires qui votèrent le 10 juillet 1940 contre la délégation de pouvoirs au maréchal Pétain.

Il était chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire.

**ZURLINDEN** (EMILE, AUGUSTE, FRANÇOIS, THOMAS), né le 3 novembre 1837 à Colmar (Haut-Rhin), mort le 9 mars 1929 à Paris.

*Ministre de la Guerre  
du 25 janvier au 30 octobre 1895  
et du 5 au 17 septembre 1898.*

Elève de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole de Metz et de celle de Saumur, Emile Zurlinden est nommé sous-lieutenant d'artillerie le 1<sup>er</sup> octobre 1858. Il est promu lieutenant le 1<sup>er</sup> octobre 1860, capitaine le 12 août 1866, chef d'escadron le 16 septembre 1871, lieutenant-colonel le 28 avril 1877, colonel le 13 novembre 1880, général de brigade le 24 octobre 1886, général de division le 26 octobre 1890.

En 1870, le capitaine Zurlinden était aide de camp du général Berckheim. Fait prisonnier à Metz et envoyé à Wiesbaden, il fut enfermé dans la forteresse de Glogau. Ayant réussi à s'évader, il vint à Paris se mettre au service du gouvernement de la Défense nationale et il est nommé chef d'état-major de l'artillerie du 25<sup>e</sup> corps, armée de la Loire.

En 1881, alors colonel, il est nommé commandant en second de l'Ecole polytechnique. Comme général de division, il commande la 2<sup>e</sup> division d'infanterie du 1<sup>er</sup> corps d'armée au Mans, lorsqu'il est appelé par le président Ribot à prendre le portefeuille de la Guerre dans le premier cabinet formé le 26 janvier 1895, après l'avènement de Félix Faure à la présidence de la République.

Il a, comme ministre, la responsabilité de l'expédition de Madagascar. Il démissionne avec ses collègues le 30 octobre suivant.

Après avoir commandé le 15<sup>e</sup> corps d'armée à Marseille, il revient au ministère de la Guerre le 5 septembre 1898, dans le 2<sup>e</sup> cabinet Brisson, après la démission de Cavaignac ; mais en désaccord avec les autres membres du cabinet sur la question de la révision du procès Dreyfus, il cède le portefeuille au général Chanoine dès le 17 septembre.

De janvier 1898 à juillet 1899, il est commandant militaire de Paris. Relevé de cette fonction en 1899 par le cabinet Waldeck-Rousseau qui le remplace à ce poste par le général Brugère, il se consacre à celle de membre du Conseil su-

péricur de la Guerre jusqu'à son passage au cadre de réserve, le 3 novembre 1902.

Il profita de sa retraite pour se présenter aux élections générales de 1906 dans le Haut-Rhin (Territoire de Belfort) contre Charles Schneider le député sortant. Ce fut un échec honorable puisqu'il totalisa 9 514 voix sur 20.022 votants, Schneider étant élu avec 9 996 voix. Il ne renouvela pas sa tentative.

Il meurt à Paris le 9 mars 1929, à l'âge de 91 ans.

Le général Zurlinden était grand-officier de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, membre de nombreux ordres étrangers : grand officier de l'Ordre du Lion et du Soleil de Perse, grand croix de l'Ordre du Nicham Iftikar, grand croix de l'Ordre du Sauveur de Grèce